Envoyé en préfecture le 05/07/2018
Reçu en préfecture le 05/07/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180628-C_2018_134-DE

BILAN D'ACTIVITE
des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière

Année 2017

(article L. 1413-1 du CGCT)

Envoyé en préfecture le 05/07/2018
Reçu en préfecture le 05/07/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180628-C_2018_134-DE

SOMMAIRE

1/ Présentation du réseau
- 1.1 Organisation du réseau
 - 1.1.1 Régie de la Communauté d'Agglomération Dracénoise
 - 1.1.2 Prestataires de transport
- 1.2 Services de transport en commun
 - 1.2.1 Lignes régulières
 - 1.2.2 Services scolaires
 - 1.2.3 Transport à la demande
- 1.3 Pôles d'échanges
 - 1.3.1 Gare routière de Draguignan
 - 1.3.2 Pôle d'échanges des Arcs/Draguignan
- 1.4 Plans du réseau

2/ Actions menées
- 2.1 Journée des transports publics
- 2.2 Campagne de sensibilisation contre les incivilités
- 2.3 Installation d'un système d'information multimodale
- 2.4 Etude de restructuration du réseau de transport collectif
- 2.5 Formation Continue Obligatoire

3/ Indicateurs techniques
- 3.1 Fréquentation par ligne
- 3.2 Gamme tarifaire

4/ Indicateurs financiers
- 4.1 Exploitation
 - 4.1.1 Dépenses d'exploitation
 - 4.1.2. Recettes d'exploitation
- 4.2 Investissement
 - 4.2.1 Dépenses d'investissement
 - 4.2.2 Recettes d'investissement
- 4.3 Balance budgétaire

Envoyé en préfecture le 05/07/2018
Reçu en préfecture le 05/07/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180628-C_2018_134-DE

1/ PRESENTATION DU RESEAU

1.1 Organisation du réseau

1.1.1 Régie de la Communauté d'Agglomération Dracénoise

Elle assure l'exploitation du réseau urbain sur la commune de Draguignan (lignes 1, 2, 3, et 4).
Elle compte 17 conducteurs et 11 autobus.

1.1.2 Prestataires de transport

La Communauté d'Agglomération Dracénoise a confié l'exploitation de lignes régulières interurbaines, de services scolaires et le transport à la demande sur le secteur NORD et SUD.
Les marchés publics ont été attribués en 2013 à :

- Autocars Bleu Voyage ;
- Cars du Pays de Fayence ;
- Brémond Transdev.

1.2 Services de transport en commun

La Communauté d'Agglomération Dracénoise est l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur son territoire.
A ce titre elle organise le réseau de transport collectif au moyen de 3 types de service :

- Les lignes régulières ;
- Les services scolaires ;
- Le transport à la demande.

La production kilométrique 2017 (kilomètres commerciaux) est répartie comme suit :

Lignes régulières urbaines (1, 2 et 3)	296 682km
TAD urbain (4)	27 401km
Lignes régulières interurbaines (5, 6, 9, 10, 11, 13, 2201)	506 707km
TAD Nord et Sud (7,8)	241 707km
Scolaires + ligne 12	431 903km
Total	**1 504 400km**

Envoyé en préfecture le 05/07/2018
Reçu en préfecture le 05/07/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180628-C_2018_134-DE

1.2.1. Lignes régulières

Exploitées par la régie :

Ligne 1 : La Clappe - Koenig (Draguignan)

Ligne 2 : Pont d'Aups - La Sambre (Draguignan)

Ligne 3 : Col de l'Ange - Vallée de Gandy (Draguignan)

Exploitées par les prestataires :

Ligne 5 : Les Arcs-sur-Argens - Trans-en-Provence - Draguignan

Ligne 6 : Flayosc - Draguignan

Ligne 9 : Vidauban - Les Arcs-sur-Argens - Le Muy / Draguignan

Ligne 10 : Le Muy - (La Motte) - Draguignan

Ligne 11 : Lorgues - Draguignan

Ligne 12 : Ampus - Draguignan

Ligne 13 : La Motte - Le Muy - Trans-en-Provence - Les Arcs-sur-Argens - Taradeau - Lorgues

1.2.2. Services scolaires

60 circuits scolaires au départ de l'ensemble des communes vers les établissements scolaires (écoles, collèges et lycées) exploités par les prestataires.

1.2.3. Transport à la demande

Trois zones de desserte :

Draguignan (ligne 4) exploitée par la régie.

Zone NORD pour les communes de : Ampus, Bargemon, Callas, Châteaudouble, Claviers, Figanières, Montferrat, la Motte vers Draguignan
Zone SUD pour les communes de : Lorgues, La Motte, Le Muy, Taradeau vers le pôle d'échange de la gare des Arcs/Draguignan aux Arcs-sur-Argens et vers Draguignan au départ de La Motte.
Le transport à la demande des zones NORD et SUD est exploité par un prestataire

1.3. Pôles d'échanges

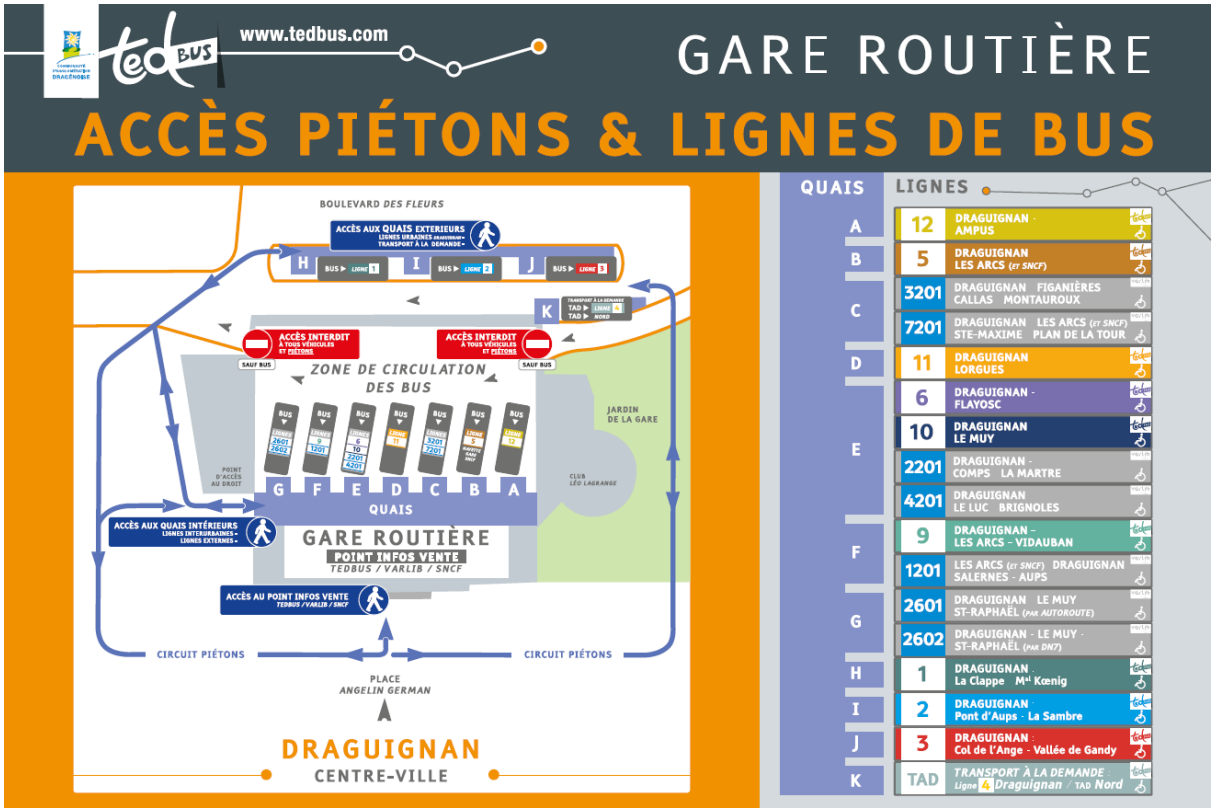
Le réseau s'articule autour de deux pôles d'échanges :

- La gare routière de Draguignan ;
- Le Pôle d'échanges des Arcs/Draguignan aux Arcs-sur-Argens.

Envoyé en préfecture le 05/07/2018
Reçu en préfecture le 05/07/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180628-C_2018_134-DE

1.3.1. Gare routière de Draguignan

Bâtie sur le site de l'ancienne gare ferroviaire de Draguignan, la gare routière est le point de connexion des lignes régulières et des services de transport à la demande. Le point infos/vente Ted BUS est présent sur le site.

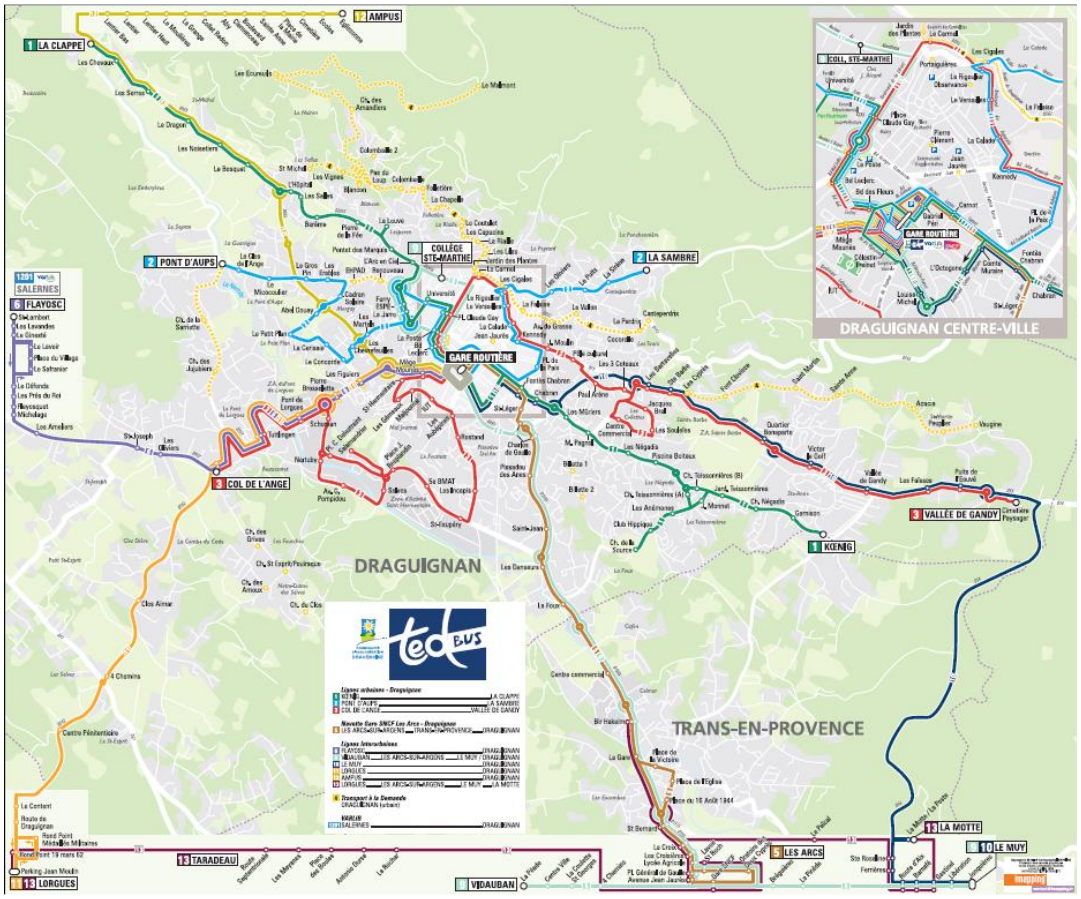


1.3.2. Pôle d'échanges des Arcs/Draguignan aux Arcs-sur-Argens

Le pôle d'échanges comprend la gare ferroviaire, la gare routière et les parcs de stationnement attenant. C'est un pôle d'échange multimodal, c'est-à-dire entre les différents modes de transports (ferroviaire et routier).

Envoyé en préfecture le 05/07/2018
Reçu en préfecture le 05/07/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180628-C_2018_134-DE

1.4 Plan du réseau



2/ ACTIONS MENEES

2.1 Journée des transports publics

La CAD a participé à la 11ème édition de la journée des transports publics sur le thème de la pollution atmosphérique. Le slogan repris dans la campagne de communication : « Contre la pollution, vous avez la solution. Utilisez les transports en commun, c'est préservez l'air que vous respirez ».

En effet, un autobus dégage autant de gaz à effet de serre que 4 voitures particulières et peut transporter jusqu'à 80 personnes soit l'équivalent de 40 voitures avec 2 passagers.

Comme chaque année, le réseau était gratuit et 1 716 voyageurs ont bénéficié de cette démarche.

Envoyé en préfecture le 05/07/2018
Reçu en préfecture le 05/07/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180628-C_2018_134-DE



2.2 Campagne de sensibilisation contre les incivilités

Afin de prévenir les incivilités en tout genre, une large campagne a été lancée sur le dernier mois de l'année.

Les règles de respect et de bonnes conduites concernent tous les voyageurs et il convient de rappeler que le transport collectif est un espace où il doit faire bon vivre. Trop de comportements déplacés nuisent à la tranquillité des voyageurs (bruit, saleté, …). De plus, la campagne porte sur les règles de validation des titres de transport.

La diffusion a été assurée dans les véhicules, à la gare routière, sur le site internet, dans les établissements scolaires et les mairies principalement.



2.3 Installation d'un système d'information des voyageurs

Dans le cadre du Schéma d'Accessibilité Programmé et pour faciliter l'utilisation des transports publics, un système d'information a été installé dans les bus circulant à Draguignan. Le dispositif sera étendu à l'ensemble des lignes en fin 2018.



Il s'agit de diffuser l'information sonore et visuelle à tous les voyageurs :

Envoyé en préfecture le 05/07/2018
Reçu en préfecture le 05/07/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180628-C_2018_134-DE

- Informations pratiques pour le déplacement (nom du prochain arrêt, direction, …) ;
- Informations sur les bons comportements à adopter pendant le transport ;
- Informations institutionnelles sur les moments forts de l'Agglomération (programme du Pôle Culturel et des manifestations institutionnelles).

L'information se fait au moyen d'écrans qui permettent de communiquer plus largement d'autres informations (programmation culturelle, communications institutionnelles, …) ou de bandeaux défilants.

2.4 Etude de restructuration du réseau de transport collectif

La Communauté d'Agglomération Dracénoise a lancé une étude de restructuration de son réseau de transport collectif visant à offrir des services plus adaptés aux besoins et notamment :

- les mouvements de la périphérie vers la ville centre qui sont une demande forte de la population pour rallier les équipements publics (pôle culturel, piscine,…) ;

- le lien solidaire que représente le transport public comme facteur de cohésion sociale et territoriale notamment par rapport au coût d'utilisation de la voiture particulière comparé à l'usage des transports collectifs pour les publics les plus fragiles ;

- la nécessité d'augmenter le cadencement des lignes pour attirer encore plus de voyageurs ;

- la nécessité de revoir la desserte de la ville centre dont le réseau est devenu inadapté.

L'étude devra également prendre en considération la soutenabilité financière des mesures à mettre en œuvre pour garantir le financement des services sur le long terme.
Il s'agit bien d'une réflexion globale et durable pour la mise en service du nouveau réseau à l'horizon de septembre 2018.

2.5 Formation Continue Obligatoire

3 conducteurs de la régie ont suivi la Formation Continue Obligatoire. Session de recyclage tous les 5 ans, les conducteurs ont revus la réglementation et les règles de sécurité. Ils se sont également perfectionnés à l'éco-conduite. La formation s'étend sur 35 heures pour chaque conducteur.
Cette formation est également suivie par le personnel des entreprises prestataires agissant pour le compte de la Communauté d'Agglomération Dracénoise.

Envoyé en préfecture le 05/07/2018
Reçu en préfecture le 05/07/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180628-C_2018_134-DE

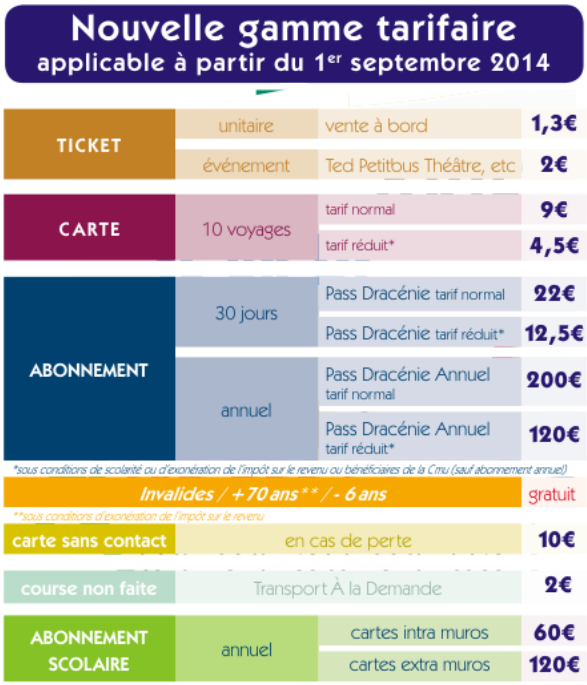
3/ INDICATEURS TECHNIQUES

3.1 Fréquentation par ligne

	2016	2017	Variation
Ligne 1 - Koenig - La Clappe (Draguignan)	98 681	99 871	1,2
Ligne 2 - La Sambre - Pont d'Aups (Draguignan)	17 286	15 163	-12,3
Ligne 3 - Col de l'ange - Vallée de Gandy (Draguignan)	93 682	93 807	0,1
TAD Draguignan	6 100	4 756	-22,0
Ligne 5 - Les Arcs - Draguignan	208 846	220 067	5,4
Ligne 6 - Flayosc - Draguignan	18 207	18 865	3,6
TAD NORD	21 003	22 346	6,4
TAD SUD	7 122	6 804	-4,5
Ligne 9 - Vidauban - Les Arcs - Le Muy	46 335	52 525	13,4
Ligne 10 - Le Muy - Draguignan	20 577	20 577	0,0
Ligne 11 - Lorgues - Draguignan	38 845	39 816	2,5
Ligne 12 - Ampus - Draguignan	779	693	-11,0
Ligne 13 - Lorgues - Les Arcs	12 456	15 530	24,7
	589919	**610820**	+ 3,5%

Soit + 20 901 voyages supplémentaires par rapport à 2016.

3.2 Gamme tarifaire



Les tarifs sont inchangés depuis septembre 2014.

Envoyé en préfecture le 05/07/2018
Reçu en préfecture le 05/07/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180628-C_2018_134-DE

4/ INDICATEURS FINANCIERS (arrondi à l'€ supérieur)

4.1 Exploitation

4.1.1 Dépenses d'exploitation

	Urbain	Scolaire	A la demande	Collectif	Total
Prestations de transport	1 251 507	3 682 447	559 024	-	5 492 978
Frais de personnel	792 649	-	65 934	306 860	1 165 443
Frais roulage	316 471	-	-	-	316 471
Frais de communication	15 172	4 856	-	11 394	31 422
Frais généraux	8 844	594	-	169 491	178 929
Frais financiers	25 015	312	-	- 1 414	23 913
Amortissements	-	-	-	226 065	226 065
Total	2 409 657	3 688 209	624 958	712 397	7 435 221

TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION : 7 435 221€HT
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION de la régie (personnel + roulage) : 1 109 119 €HT

4.1.2 Recettes d'exploitation

	Urbain	Scolaire	A la demande	Collectif	Total
Recettes commerciales	306 857	348 368	12 257	-	667 482
Versement transport	4 917 010	-	-	-	4 917 010
Dotation/subvention	104 943	2 519 706	-	-	2 624 649
Autres recettes	31 545	33 990	-	22 769	95 526
Produits financiers		-	-	17 676	17 731
Total	5 360 355	2 902 064	12 257	40 445	8 322 398

TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION : 8 322 398€HT

Envoyé en préfecture le 05/07/2018
Reçu en préfecture le 05/07/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180628-C_2018_134-DE

4.2 Investissement

4.2.1 Dépenses d'investissement

	Total
Opérations d'ordre	4 941
Emprunts et dettes	91 818
Immobilisations incorporelles	38 214
Immobilisations corporelles	1 594 780
Total	**1 729 753**

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 1 729 753€HT

4.2.2 Recettes d'investissement

	Total
Subventions d'investissement	18 220
Immobilisations corporelles	-
Amortissements	226 065
Total	**244 285**

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT : 244 285€HT

4.3 Balance budgétaire

4.3.1 Section d'exploitation

Dépenses	7 435 221
Recettes	8 322 398
Solde d'exécution	*887 177*

4.3.2 Section d'investissement

Dépenses	1 729 753
Recettes	244 285
Solde d'exécution	*-1 485 468*